

DIRECTIVES DE COMPÉTITION

3^e Évaluation Défi Provincial STR

18 avril 2025

GYMNASTIQUE QUÉBEC

3737 boul. Crémazie Est, #902, MTL, QC, H1Z 2K4
514-252-3043 / www.gymqc.ca
Personne contact : Josée-Anne Adam
jaadam@gymqc.ca



COMITÉ ORGANISATEUR

VIAGYM
Directeur : Annie Lamoureux
Courriel : dt.str@viagym.org
Site web : www.viagym.org



LIEU

CITÉ DU SPORT
2495 Boul des entreprises, Terrebonne, QC, J6X 4J9

- [Lien Google Map](#)
- *Le stationnement est derrière la bâtisse.*

SERVICES AUX ATHLÈTES ET SPECTATEURS

HÉBERGEMENT
Hôtel Imperia
2935 De, Bd de la Pinière
Terrebonne, QC, J6X 0A3
450-492-3336 / [Site web](#)

FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS
Aucun

SERVICES AUX ENTRAÎNEURS ET OFFICIELS

ENTRAÎNEURS
Des collations seront offertes aux entraîneurs sur le plateau de compétition (Muffins, café et petites collations).

OFFICIELS
Hébergement : **Hôtel Imperia**
2935 De, Bd de la Pinière
Terrebonne, QC, J6X 0A3
450-492-3336 / [Site web](#)

HORAIRE ET INSCRIPTION

- **Date limite d'inscription et de paiement : 3 avril 2025**
- **Date de publication de l'horaire : 8 avril 2025**
- **Frais d'inscription :**

STR (Défi 1 à 6)	52,00 \$
------------------	----------
- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la date limite d'inscription** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **250 \$**
- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **500 \$**
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 5 jours ouvrables avant le 1^{er} jour d'évaluation** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / entraîneur
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 24 heures avant le 1^{er} jour d'évaluation** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / entraîneur

MODALITÉS DE PAIEMENT ET PROCESSUS D'INSCRIPTION

1. Tous les clubs devront remplir le formulaire d'inscription via le système d'inscription GYMQC.
2. Ouvrez le fichier reçu par GYMQC et l'installer sur votre ordinateur.
 - a. Choisissez l'événement, la zone et le club.
 - b. Décochez les athlètes que vous ne désirez pas inscrire à l'événement.
 - c. Ajoutez les entraîneurs (veuillez noter que seulement les entraîneurs affiliés compétitifs sont disponibles dans le système.)
 - d. Si vous notez une erreur au niveau de l'année de naissance, la catégorie, le nom ou autre, contacter Christian Turp (cturp@gymqc.ca).
 - e. Cliquez sur "envoyer inscription".
 - f. Lire la procédure et condition.
 - g. Si vos données sont exactes, cliquez sur "Je confirme avoir vérifié les informations de mon club".
 - h. Enregistrez le fichier Excel au nom de votre club.
 - i. Envoyez le fichier Excel à GYMQC (inscription@gymqc.ca) ainsi qu'au comité organisateur (dt.str@viagym.org).
3. Le paiement des inscriptions devra se faire :
 - a. Par chèque : Libellé au nom de « Club de gymnastique Viagym Inc. » et doit être retourné à l'adresse suivante : 2495 Boul des Entreprises, Terrebonne, QC, J6X 4J9.
 - b. Par virement bancaire :
 - Transit : 30321
 - Institution : 815
 - Folio : 0803189
 - c. Par virement électronique
 - Courriel : comptabilite@viagym.org
 - Mot de passe : STR
4. Jusqu'à la date limite d'inscription, les clubs pourront faire des modifications à leurs inscriptions sans frais.
5. Après la date limite d'inscription et après la sortie de l'horaire, les pénalités décrites dans cette directive seront appliquées.

ANNULATION

- Pour obtenir un remboursement, un club doit envoyer, au comité organisateur (dt.str@viagym.org) et à Gymnastique Québec (inscription@gymqc.ca), une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début des compétitions.
- Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de la compétition. Les pièces acceptées sont les suivantes :
 - Un certificat médical provenant d'un médecin ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des Physiothérapeutes ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport.
- GYMQC se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives sont datées de plus de 7 jours.
- Le comité organisateur doit **OBLIGATOIREMENT** accepter toute demande de remboursement respectant les points ci-haut.
- Si une demande de remboursement ne respecte pas les points ci-haut, le comité organisateur est libre de tout de même prendre la décision d'effectuer un remboursement, s'il le désire.